

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14	L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU (Maire).
Nombre de conseillers présents : 10	
Qui ont pris part à la délibération : 12	
Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
Date de la convocation : 08/04/2024	
Date d'affichage : 08/04/2024	

**Présents :** DAUBE Mathilde, DESTARAC Thierry, DETHOU Roland, DETHOU-BARBOSA Nathalie, DUTREY Florent, GAUBERT Gilles, RAFFENAUD Didier, RAGELLE Gérald, RODRIGUES Sophie, TILHAC Eric

**Absents excusés et représentés :** DE SOUSA MONTEIRO Davide, GAROSTE Anne-Laure DUBARRY Marie-Pierre par RODRIGUES Sophie, TARISSAN Myriam par DETHOU-BARBOSA Nathalie

**Secrétaire de séance :** DETHOU-BARBOSA Nathalie

<b>N° de la délibération</b> DE_2024_11	<b>Objet de la délibération</b> VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023
--	---

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal de voter les montants des subventions attribuées aux associations pour l'année 2024 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2024
Association Parlem	357,50 €
Ordizan Cyclo Club	200,00 €
Running Ordizan Club	200,00 €
Les Marm'ot	200,00 €
Les Maynats	200,00 €
Entente Sportive du Haut-Adour	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 375,50 €</b>

**DELIBERATION** - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, adopte les montants proposés ci-dessus pour chaque association.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Roland DETHOU

